

**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N° 20/010**

**GRAND PORT MARITIME DE ROUEN**

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Moulineaux, dont la référence Haropa est le 4818 et en vue de l'implantation d'une activité d'entreposage de marchandises diverses.

A l'issue de la procédure de publicité, la société SAS FLUVIOFEEDER ARMEMENT (FFA) dont le siège social est à GENNEVILLIERS (92230), 18 route du Môle 2-3, Bâtiment C, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour le terrain.

Lors de sa séance du 9 janvier 2019, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation Temporaire n° 76-457/026 au profit de la société SAS FLUVIOFEEDER ARMEMENT (FFA) portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : Ensemble de biens immobiliers d'une superficie totale de 28.763 m<sup>2</sup> constitué de :

- 9.210 m<sup>2</sup> d'entrepôt,
- 637 m<sup>2</sup> de bureaux et de locaux sociaux attenants,
- 514 m<sup>2</sup> de locaux techniques,
- Une zone de terre-pleins de 12.944 m<sup>2</sup>,
- Une zone non exploitable de 4.384 m<sup>2</sup>,
- Une zone non-aedificandi de 1.074 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 9 ans à compter du 10 janvier 2019

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : [sage@rouen.port.fr](mailto:sage@rouen.port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 16 juillet 2020